

SARL SABLIERE DE BALAGNE - Lieu-dit Carchello - 20214 CALENZANA

Demande d'Acceptation Préalable à l'admission des déchets inertes

DAP N°:

1 - ENTREPRENEUR = Maître d'œuvre (Entreprise qui fait les travaux)

Société :		/ Siret :	
Adresse :			
Contact :			
Tel :		/Mail :	

2 - PRODUCTEUR DES DECHET INERTES = Maître d'ouvrage (Propriétaire du terrain ou se trouve le chantier)

Société :		/ Siret :	
Adresse :			
Contact :			
Tel :		/Mail :	

3 - TRANSPORTEUR (si différent de l'entrepreneur)

Société :		/Siret :	
Adresse :			
Tel :		/Mail :	

4 - CHANTIER Public ☐ Privé ☐

Nom du chantier :			
Adresse précise :			

NATURE : TRAVAUX PUBLIC ☐ / DU BATIMENT ☐ / DU TERRASSEMENT ☐ / DU VRD ☐

* Le déchet provient-il d'un site potentiellement contaminé (par ex, activité industrielle ou artisanale)?	oui	non
Si oui précisez: _____		
* Le déchet fait-il l'objet d'une présomption de pollution?	oui	non
* Ce chantier fait-il l'objet d'analyse des sols? *Si oui : à fournir	oui	non

Parcelle section n°		et	Parcelles Coordonnées X/Y :	
---------------------	--	----	-----------------------------	--

5 - PRESTATION ENVISAGEE

Quantité estimée (en tonne) :		et	Date début de livraison :	
-------------------------------	--	----	---------------------------	--

***A titre indicatif :**

Cette DAP doit-être entièrement remplies, signées et renvoyer à La Sablière de Balagne, 48h avant l'apport des premiers déchets.

Ce document est obligatoire pour la traçabilité des déchets, (Une DAP par Chantier, valable 1 an maximum)

En cas de contrôle vous êtes passible d'une amande de 1500 € par DAP non conforme, ainsi que La Sablière de Balagne.

Contact Sabliere de balagne : beatrice.portheault@carriere-balagne.fr / 04.95.65.47.36 - Poste 1 /www.carriere-sable-granulats-balagne.fr

SARL SABLIERE DE BALAGNE - Lieu-dit Carchello - 20214 CALENZANA

Demande d'Acceptation Préalable à l'admission des déchets inertes

DAP N°:

6 - IDENTIFICATION DES MATERIAUX (Décret n° 2002-540)

Code Dechet	Description	Types de dechets	Restrictions
17010101	Béton		Uniquement Déchets de Construction et Démolition - (Si bâti avant 1997 – Repérage amiante avant travaux obligatoire*)
17010102	Béton armé		
17010200	Brique		
17010300	Mélange Tuiles et Céramique		
17010301	Tuiles		
17010302	Céramiques		
17010701	Mélange Béton, Brique, Tuiles, Céramique – Hors terre		
17010702	Mélange Béton, Brique, Tuiles, Céramique et terre		
17050401	Terre et Cailloux		
17050402	Cailloux, pierres, enrochements, granulats		
17050403	Pierres à bâtir, pavés, galets		
17050800	Ballast		
17030200	Mélange bitumeux - Analyse obligatoire		Uniquement après réalisation d'un test qui assure l'absence de goudron
17010100	Fraisât d'enrobé - Analyse obligatoire		
20020200	Terre et Pierres - Déchet municipaux uniquement		Provenant uniquement de parcs et jardins à l'exclusion de terre végétale et de tourbe

7 - LISTE DES DECHETS INTERDITS

Tous déchets non inertes sont interdits, notamment : Déchets liquides ou siccité <30%; Déchets dont la température >60°C; pneumatiques, déchets pulvérents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sous l'effet du vent; déchets non pelletables; déchets d'amiante; déchets bitumineux contenant du goudron.

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et m'engage:

- * A ce que les déchets livrés soient strictement inertes, conformément à la réglementation en vigueur
- * A ce que les déchets livrés ne soient ni dilués, ni mélangés dans le but de satisfaire aux conditions d'admission des déchets.
- * A fournir toutes les informations nécessaires pour caractériser la nature et/ou l'origine des déchets admissibles.

Le site se réserve le droit de refuser tout chargement.

CLIENT / PRODUCTEUR	SITE SABLIERE DE BALAGNE		
Date :	Date :		
Cachet de l'entreprise et Signature	Nom et signature		
	Accepté :	Refusé :	Motif refus :
TRANSPORTEUR	Document valable jusqu'au		
Date :	Date de fin de validité :		
Cachet de l'entreprise et Signature			
	(Valable 1 an maximum) - (document à Conserver pendant 3 ans)		

***A titre indicatif :**

Cette DAP doit-être entièrement remplies, signées et renvoyer à La Sablière de Balagne, 48h avant l'apport des premiers déchets.

Ce document est obligatoire pour la traçabilité des déchets, (Une DAP par Chantier, valable 1 an maximum)

En cas de contrôle vous êtes passible d'une amende de 1500 € par DAP non conforme, ainsi que La Sablière de Balagne.

Contact Sablière de balagne : beatrice.portheault@carriere-balagne.fr / 04.95.65.47.36 - Poste 1 /www.carriere-sable-granulats-balagne.fr